

Les autochtones de la rive sud du Saint-Laurent, entre Pointe-Lévis et la Mitis

Ghislain Michaud

Volume 21, Number 1, 2015

50 ans d'histoire locale et régionale ça se fête

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/77881ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions Histoire Québec
La Fédération Histoire Québec

ISSN

1201-4710 (print)
1923-2101 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Michaud, G. (2015). Les autochtones de la rive sud du Saint-Laurent, entre
Pointe-Lévis et la Mitis. *Histoire Québec*, 21(1), 10–13.

Les autochtones de la rive sud du Saint-Laurent, entre Pointe-Lévis et la Mitis

par Ghislain Michaud, historien et auteur

Jusqu'à récemment la présence et la fréquentation de la rive sud du Saint-Laurent par des Amérindiens étaient quasi absentes de l'histoire officielle autant au niveau local que provincial. De façon générale, les témoignages oraux et écrits s'accordaient pour faire de la rive sud du Saint-Laurent une terre inhabitée avant l'arrivée des premiers colonisateurs. C'est au début des années 1980 que Ghislain Michaud, chercheur autonome et communicateur, s'est retrouvé devant des éléments attestant la fréquentation et l'utilisation du territoire par des autochtones. D'autant plus intrigant que ce volet de l'histoire concerne deux lieux qui le touchent personnellement : Saint-Épiphane, qui comprenait la réserve de Viger où il est né, et L'Isle-Verte où il a passé sa jeunesse. Il aura fallu 20 ans de recherche avant la parution de Les gardiens des Portages. Histoire des Malécites du Québec. L'ouvrage a été réédité en 2009. Une Histoire des familles et des personnes indiennes de la rive sud du Saint-Laurent est prévue à court terme. Un autre ouvrage portant sur la Présence des Indiens sur la rive sud du Saint-Laurent (1800-1900) est également en cours.

Les Amalécites ou Malécites sont d'abord appelés Eteminquois, puis Etchemines par Champlain et Lescarbot, lors de leur séjour en Acadie en 1604. Au moins jusqu'en 1690, ils sont connus sous le nom d'Etchemins, dénomination qu'ils partageaient avec leurs proches parents, les Abénaquis, leurs voisins du sud. L'expression subsistera encore pendant un certain temps, alors que se développe une connaissance plus approfondie des deux groupes.

Le territoire

Les Malécites occupaient autrefois un large corridor s'étendant de la baie Française (baie de Fundy) jusqu'à la rive sud du Saint-Laurent, en face de Tadoussac. L'élément principal de ce territoire était constitué par la rivière Saint-Jean, prolongée par la rivière Madawaska jusqu'au lac Témiscouata (autrefois lac Madouesca ou Madawaska) et jusqu'au fleuve Saint-Laurent via la rivière Trois-Pistoles, et par la route des Sauvages qui suivait un trajet parallèle à celle-ci pour aboutir à L'Isle-Verte. Une foule d'autres affluents constituaient également des portages permettant de couvrir l'ensemble du territoire jusqu'au Saint-Laurent, et même de rallier divers points des territoires voisins micmac et abénaquis.

Sur la rive sud du Saint-Laurent, le territoire traditionnel était limité à l'ouest par la rivière du Sud et à l'est par la baie du Bic, facilement accessibles en utilisant les portages. Au début des années 1700, avec l'encouragement des gouvernements français, puis anglais, les limites traditionnelles du territoire seront repoussées, à l'ouest, de la rivière du Sud jusqu'à la Pointe-Lévis; et à l'est, de la baie du Bic jusqu'à la rivière Mitis, ce dernier endroit servant de point de rencontre annuel avec les voisins micmacs.

Une grande nation, trois groupes

La nation malécite comprenait à l'origine trois sous-groupes :

- Les Passamaquoddys fréquentant la rivière Sainte-Croix et la rive de l'océan Atlantique, ce groupe sera invité à se relocaliser du côté du Maine, après la fin du conflit anglo-américain de 1775-1883.
- Les Wolastoquiokis occupaient la partie basse de la rivière Saint-Jean, de la baie Française jusqu'au Grand-Sault.
- Les Madouescas ou Madawaskas occupaient la partie haute de la rivière Saint-Jean. La limite ouest se situait aux Sept-Isles. Elle est aujourd'hui située dans le Maine à la hauteur de Saint-Pamphile.

Leur territoire comprenait tout le bassin de la rivière Madawaska et celui du lac Témiscouata, jusqu'à la ligne de partage des eaux. Durant la saison estivale, ils se répandaient sur la rive sud du Saint-Laurent, où abondaient les ressources marines.

Déjà en voie d'amalgamation au moment de la présence des Français sur la rivière Saint-Jean, qui cherchaient à y attirer également les Micmacs délogés de la Nouvelle-Écosse (Acadie) et les Abénaquis décimés par les Anglo-Américains, ces deux derniers groupes vont se fusionner après l'arrivée des Loyalistes le long de la rivière Saint-Jean, avant et après la fondation du Nouveau-Brunswick en 1784. L'adoption en 1842 du tracé de la frontière impose trois juridictions différentes à la population indienne. Les Malécites deviennent dès lors des citoyens du Nouveau-Brunswick, du Québec et du Maine et sont assujettis aux politiques et pratiques préconisées par chacune des autorités gouvernementales locales.

Modes de vie et occupation du territoire

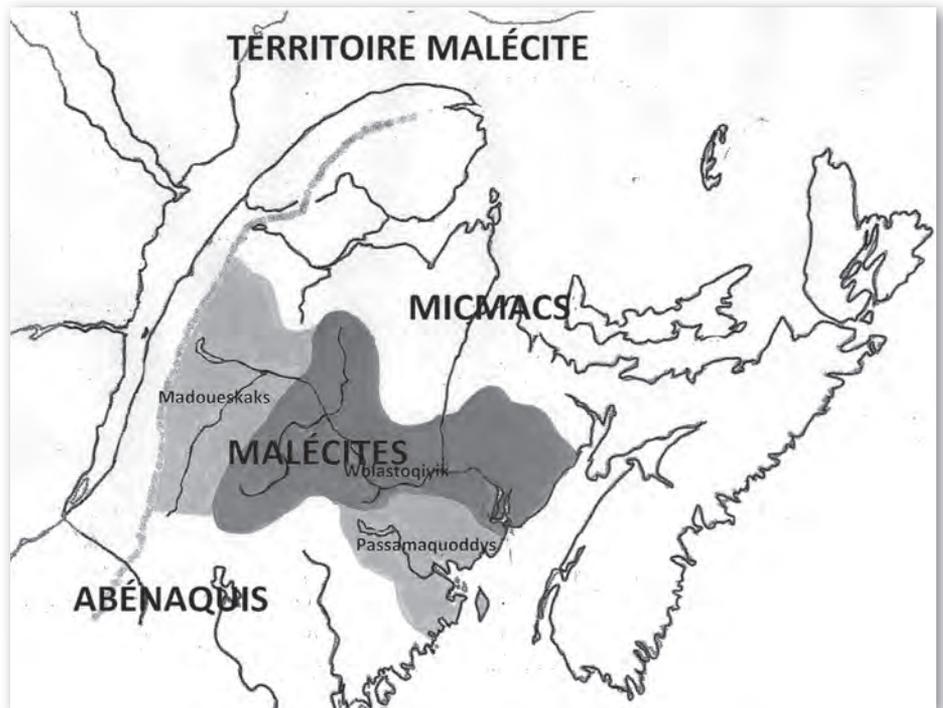
Les Malécites étaient à la fois nomades et sédentaires. Axé principalement sur la chasse et la pêche, leur mode de vie était intimement lié au cycle des saisons. Mais ils pratiquaient une forme primitive d'agriculture, utilisant les espaces propices pour y planter au printemps leurs grains en surplus, dont ils retrouveront la production séchée à leur retour en automne.

Durant la période d'hiver, ils se divisaient en cellules familiales, chacune ayant sa zone de piégeage et de chasse protégée. Le printemps venu, ils quittaient l'intérieur des terres pour rejoindre les sites d'été plus propices à nourrir des grands groupes. Pour les Madouescas, ce sont les rives du Saint-Laurent qui constituaient l'attrait principal. Au printemps, c'était la ruée vers les portages et le retour à l'abondance : oiseaux migrateurs, loups marins, mollusques, poissons de toutes sortes, etc.

Mais l'avantage le plus important : la Traite de Tadoussac, qui, bien avant et même après l'implantation d'une concurrence à Québec, constitue l'événement annuel à ne pas manquer. Les produits obtenus lors de la traite de leur propre production comptaient aussi beaucoup dans l'obtention de produits convoités, en particulier le tabac et le maïs.

Importance des portages

Dans ce vaste territoire couvert de forêts ancestrales, les seules voies de déplacement sont les voies d'eau. Fort nombreuses, il est vrai, mais pas toujours d'un débit important et pas toujours en continuité et reliées les unes aux autres. D'où l'importance des portages : on débarque et on continue à pied, en *portageant* les bagages et les embarcations. Puis, particularité du pays des Madouescas, il y a aussi la *ligne de partage des eaux* qui bloque l'accès au Saint-Laurent. Heureusement, plusieurs portages



Carte du territoire des trois groupes de la nation malécite.

facilitaient le passage entre la rive du fleuve et la rivière Saint-Jean :

- La rivière du Sud (bras du Sud jusqu'à la rivière Daaquam ou bras Saint-Nicolas jusqu'à la Grande rivière Noire - rivière Saint-Jean);
- La Ouelle (jusqu'à la Grande rivière Noire ou jusqu'au lac de l'Est - rivière Saint-Jean);
- La rivière du Loup (rivière Saint-François, lac Pohénégamook, lac Beau - rivière Saint-Jean);
- La route des Sauvages (île Verte ou L'Isle-Verte, lac Témiscouata, rivière Madawaska - rivière Saint-Jean);
- La rivière Trois-Pistoles (rivière Trois-Pistoles, les Sept-Lacs, rivière Ashberish, lac Témiscouata, rivière Madawaska - rivière Saint-Jean).

Première occupation de Viger : 1827

Après le dernier épisode de la guerre de 1812-1814, les Malécites, semi-nomades et semi-sédentaires à l'origine, deviennent des *Indiens*

errants, à la recherche d'un territoire d'accueil. Pendant la période de création du Nouveau-Brunswick, avant 1884, leurs revendications avaient trouvé un certain écho auprès du gouverneur d'Halifax à l'effet de leur désigner un territoire où ces *Indiens parlant Français et papistes* pourraient vivre en paix. Dans les années 1770, des pourparlers avaient été entrepris avec Québec, par l'intermédiaire du missionnaire Leclaire de l'Isle-Verte, à l'effet de leur reconnaître un espace quelque part sur le territoire du Québec. Ce dernier incluait encore le Madawaska à cette époque. Mais la mort du missionnaire Leclaire, la querelle qui se développe au sujet du tracé de la frontière et les préparatifs de la guerre de 1812 vont faire avorter le projet.

À la suite de leurs revendications, un petit groupe de Malécites obtiennent finalement une concession dans le *Township en arrière de l'Isle-Verte*, en 1827. Une trentaine de familles s'y installent et en commencent l'occupation. Mais, subitement, en 1833, toutes les familles désertent l'endroit et même la région.

Deuxième occupation de Viger : 1842-1869

Le tracé de la frontière, adopté en 1842 à la suite d'un jugement international (Webster-Ashburton), annexe le Madawaska au Nouveau-Brunswick et précise le tracé de la frontière commune avec les États-Unis. C'est aussi la fin officielle d'un *peuple unique et d'un territoire commun malécite* : dorénavant, il y a les Malécites du Maine, ceux du Nouveau-Brunswick et ceux du Québec. Chaque groupe va connaître un sort différent.

Au Québec, la concession de Viger est reconnue *réserve* en 1843. Répondant à l'appel du chef Louis Thomas Saint-Aubin, plusieurs familles effectuent un retour à Viger au cours des années 1845 à 1850. Même si les conditions sont précaires, la communauté s'agrandit et se développe. Cette présence indienne dérange toutefois les communautés blanches avoisinantes. Une véritable cabale prend forme dès les années 1847 et va en s'amplifiant au fil des années.

En 1869, à la suite d'un simulacre d'élections, le vieux chef Louis Thomas Saint-Aubin, âgé de plus de 100 ans, est remplacé. Le nouveau conseil de bande accepte de rétrocéder le territoire de Viger. Ce dernier sera divisé en lots vendus aux enchères aux colons blancs et annexé à la nouvelle paroisse de Saint-Épiphane.

En échange, les Malécites auront droit à une *distribution annuelle des intérêts* provenant des sommes recueillies lors de la vente des lots. Cette condition s'applique à vie pour un ensemble de personnes dont les noms sont inclus dans une liste annexée à l'acte de rétrocession, ainsi qu'à leurs descendants. On dresse également une liste des personnes qui auront droit à une *compensation pour les améliorations* qu'elles avaient apportées sur la réserve : bâtiments, surfaces défrichées, etc.

Désintégration 1870-1940

L'affaire tourne mal. La perception des *sommes dues à la suite de la vente*

des lots tarde. Même chose pour les *améliorations*. Entretemps, les familles se sont dispersées en divers endroits où elles *squattent* des terrains inoccupés: Cacouna, Rivière-du-Loup, Trois-Pistoles, arrière de Rimouski, etc. Les promesses de rétribution, tardivement mises en place, deviennent un outil de discorde, car elles établissent deux sortes de citoyens : les *ayants droit à la distribution* et les *autres*.

Au point que le conseil de bande ne reconnaît plus que ceux qui sont dans la liste de 1869. La dispersion est totale. Le *Département des Sauvages* tente à deux reprises de timides manœuvres de rapprochement, d'abord en achetant trois lots à Whitworth, puis un terrain à Cacouna... avec l'argent des Malécites, cela s'entend.

Mais la cohésion du groupe est définitivement compromise. Au fil des années, parfois de plein gré ou de force, plusieurs Malécites vont se plier à une disposition de la *Loi sur les Indiens* pour obtenir leur *émancipation*,



415, rue Saint-Georges, Cacouna, Québec G0L 1G0
Téléphone : 418 867-1781 Télécopieur : 418 867-5677
Courriel : municipalite@cacouna.ca



Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup

10, rue du Saint-Rosaire, C.P. 218
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup
Québec G0L 3L0

Téléphone : 418 497-3394
Télécopieur : 418 497-1187
mun.st-hubert@sthubertrdl.qc.ca



Boutique d'art autochtone « Matuweskewin »

Maison Denis-Launière, 215, rue de la Grève, Cacouna, Québec G0L 1G0

Téléphone : 418 860-2393

Rendez-vous sur la réserve de la Première Nation Malécite de Viger, la plus petite au Canada. Entre les planches de la maison Denis-Launière se lit la survivance des *Wulust'agooga'wiks*, « peuple de la belle rivière ». Cette maison a protégé des intempéries le dernier Malécite à avoir habité sur la réserve. La maison est citée immeuble patrimonial depuis juillet 2013, une première pour une communauté autochtone. La maison Denis-Launière abrite la boutique d'art autochtone « Matuweskewin » qui témoigne du savoir-faire et des traditions des artistes et artisans.

c'est-à-dire renoncer à leurs droits pour eux et pour leurs descendants. Finalement, au cours des années 1940, le gouvernement met fin à la distribution des intérêts. Au début des années 1950, ce qui restait de l'agence de Cacouna est transféré à Restigouche, puis à Perth, au Nouveau-Brunswick.

Renaissance de la Nation 1983-1989

Conséquence d'une contestation juridique démarrée en 1983, le projet de loi C-31, adopté par le gouvernement fédéral en 1985, modifie certaines dispositions de la Loi sur les Indiens et établit, entre autres, que les femmes indiennes mariées à des Blancs et leurs enfants peuvent recouvrer leur statut d'*Indien inscrit*. Il en est de même pour les individus et familles autrefois écartés sous des motifs d'*émancipation*.

Entretemps, à partir de 1985, un petit groupe d'individus au fait de l'existence historique d'une ancienne nation indienne dite *Bande de Viger 054* entreprend des démarches pour en retrouver les traces historiques. On met la main sur quelques listes anciennes et on contacte les descendants.

En 1986, les deux paliers de gouvernement, fédéral et provincial, se montrent favorables à une reconnaissance de la *Première Nation malécite de Viger*, à la condition que les membres reconnus tiennent une *Assemblée générale* et élisent un *conseil de bande*. C'est chose faite en 1987, lorsque quelque 130 Malécites réunis en *Assemblée générale* à Rivière-du-Loup élisent un *conseil de bande temporaire*. En 1989, la *Première Nation malécite de Viger* est reconnue comme onzième nation autochtone du Québec.

Références

ALBERT, abbé Thomas. *Histoire du Madawaska entre l'Acadie, le Québec et l'Amérique*, Ville Lasalle, La Société historique du Madawaska / Hurtubise HMH, 1982.

ARCHIVES NATIONALES DU CANADA, Ottawa.

BÉRUBÉ, Beauvais. *Rivière-du-Loup, Lointains commencements, longs cheminements*, Société d'histoire et de généalogie de Rivière-du-Loup, 1993.

CADRIN, Gaston. *Le fleuve et sa rive droite : la présence amérindienne*, Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu (G.I.R.A.M.), Cégep Lévis-Lauzon, Lévis, 1984.

CHAMBERLAIN, Montague. « The origins of the of the Maliseets », *New-Brunswick Magazine* 1(1 : 41-45), 1898.

CHOUINARD, Laurent. *Histoire de Saint-Épiphanie (1870-1970)*, Édition du Centenaire par une équipe de paroissiens, 1970.

FORTIN, Jean-Charles, Antonio LECHASSEUR, Yvan MORIN, Fernand HARVEY, Jacques LEMAY et Yves TREMBLAY. *Histoire du Bas-Saint-Laurent*, Institut québécois de recherche sur la culture, Québec, 1993 (Les régions du Québec).

MICHAUD, Ghislain. *Les Gardiens des portages. L'histoire des Malécites du Québec*, Sainte-Foy, Les Éditions GID, 2003, 303 p. ISBN 2-922668-14-2.



**La MRC de Rivière-du-Loup
est fière de souligner
le 50^e congrès annuel de la
Fédération Histoire Québec,
événement qui met en valeur l'histoire,
la généalogie et le patrimoine.**

**Nous vous souhaitons
un excellent congrès à
Rivière-du-Loup!**